	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-479</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	<b><i>N° 2022-479</i></b>

---

**Association Etu'Recup - Année 2022 - Subvention de fonctionnement - Convention -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les enjeux du plan de prévention et de valorisation des déchets à horizon 2026 s'articulent autour des deux axes clés portés par la législation :

- réduire en priorité les tonnages de déchets ;
- valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont.

Ceci s'inscrit donc dans un changement de paradigme, un nouveau récit pour les métropolitains visant à changer de regard en faisant du déchet une ressource.

Afin d'inciter à l'émergence de nouvelles actions pour répondre aux enjeux et ambitions, l'action n°8 du Plan Stratégique Déchets 2021-2026 accompagne le secteur associatif porteur de projets emblématiques concourant à la réduction et à la prévention des déchets.

Aussi, dans la continuité des années précédentes, Bordeaux Métropole souhaite soutenir l'action de l'association Etu'Récup pour lui permettre de poursuivre les activités déjà mises en place de réemploi, de prévention et de sensibilisation du public étudiant et des riverains du campus.

L'aide financière accordée s'élève à 9 000 euros. Cette subvention est inférieure à la demande de l'association (18 000€) du fait du nombre et du public cible et porte la part de financement de Bordeaux Métropole pour la totalité des actions de l'association à 64 000 Euros soit 20% du budget total estimé à 320 550 euros (hors la valorisation des aides en nature).

### **1. Présentation de l'organisme**

Première Ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus, Etu'Récup, association créée en 2014, a pour objectifs :

- La contribution à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la remise en circuit d'objets ;
- La promotion du vélo et des mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- La création de lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire à travers ses activités (animations de sensibilisation, ateliers et événements) ;
- La création de lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les

liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles.

L'association participe donc à la transformation des modes de consommation et s'engage à son échelle, à la nécessaire transition écologique et sociale de la société.

## **2. Bilan des actions menées :**

L'association récupère, valorise via le tri ou le réemploi des matériaux, et remet en circuit à petits prix des objets afin de leur donner une seconde vie et de réduire les déchets. Les objets qui ne partent pas en boutique à petit prix, à prix libre ou gratuitement sont redirigés vers des partenaires ou éco-organismes spécialisés dans le réemploi de matériaux.

L'association anime aussi des ateliers participatifs de réemploi et d'auto-réparation, co-organise des événements éco-responsables et propose des solutions aux particuliers et entreprises pour promouvoir des modes de consommation et de mobilité soutenables : atelier zéro-déchet, atelier bois, animations de stands.

Le tonnage de meubles et objets collectés et valorisés s'élevait en 2021 à plus de 77 tonnes (50 en 2017) - et le nombre d'adhérent.e.s a atteint 3 049 (1518 en 2017).

Les activités se déroulent principalement sur le campus de Bordeaux-Pessac-Talence-Gradignan, les communes riveraines et ponctuellement sur les autres campus bordelais.

## **3. Programme d'action proposé et intérêt pour la Métropole :**

L'activité de l'association vise à contribuer au développement de la pratique du réemploi sur le campus universitaire et ses alentours grâce à :

- o la remise en circuit à la Ressourcerie d'objets réemployables et nécessaires au quotidien des étudiants et habitants .

Elle a aussi l'ambition d'initier des changements de comportements auprès des étudiant(e).s et riverain(e)s du campus universitaire vers une consommation plus soutenable grâce à :

- o des ateliers participatifs de réemploi, fabrication et auto-réparation
- o des animations et interventions hors les murs
- o des événements écoresponsables sur le campus
- o des campagnes de sensibilisation et de communication
- o la présence hebdomadaire sur le centre de recyclage de Pessac Le Bourgaillh permettant outre la sensibilisation des usagers, la récupération d'objets réemployables.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

**VU** la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 ;

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 4 juillet 2022 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

## **CONSIDERANT QUE**

Les actions mises en place par l'association Etu'Récup contribuent aux objectifs définis par

Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets en visant à l'accompagnement aux changements comportementaux des ménages comme spécifié dans le cadre du plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026.

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 9 000 € en faveur de l'association Etu'Récup ;

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée (Annexe 3) et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'imputer cette subvention sur le budget annexe déchets de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65 748, fonction 7212 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Patrick LABESSE
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	